

AVIS 1 : les organisations syndicales se désolent de l'incohérence totale des dispositions prises par le gouvernement à différents points de vue :

- rendre les décloisonnements impossibles entre deux classes menant un projet commun alors que les élèves d'ULIS, d'UPE2A et des associations sportives sont brassé-e-s et que les échanges pour l'enseignement des langues vivantes sont acceptés
- rendre les activités de natation possibles avec les élèves alors que les piscines sont fermées au public ET que l'on demande, au sein d'une école, de ne pas brasser les élèves alors que leur groupe à la piscine est constitué d'élèves de classes différentes.

D'autant que lors du CHSCTA du 30.10, la médecin conseillère technique a précisé qu'il est important d'avoir une stabilité des groupes pour continuer à avoir une traçabilité.

Aussi, les organisations syndicales demandent au ministère de rester cohérent et de revoir les dispositifs. Ces incohérences engendrent un climat anxieux, qui s'ajoute à une période hors norme – et clairement, de la souffrance au travail dans toutes les professions.

Elles réclament de mettre fin à toute pression opérée par des CPC EPS ou IEN qui obligent les enseignant-e-s à aller à la piscine avec leurs élèves alors que la sécurité sanitaire ne pourra pas être respectée, et qui vont même jusqu'à leur dire de garder leur groupe classe ; or les élèves d'une même classe forment un groupe hétérogène et un-e seul-e enseignant-e ne peut assurer la sécurité physique de ses élèves dans ces conditions.

AVIS 2 : les organisations syndicales déplorent que les personnels vulnérables n'aient pas reçu de message avant la reprise ce lundi 2.11 leur expliquant les nouvelles dispositions à leur égard et revendiquent que l'IA leur apporte une information rapide et précise.

AVIS 3 : les organisations syndicales demandent la communication, à tou-te-s les agent-es, du principe de précaution : **il ne faut plus utiliser les masques "Dim"**

AVIS 4 : remplacement

Les organisations syndicales ont réclamé des créations de postes et déploré dès le mois de septembre le manque d'anticipation du ministère face à la crise et à la reprise. Le ministre de l'Éducation n'a cessé de dire "on est prêt.". Pourtant on se rend bien compte aujourd'hui que ce n'est absolument pas le cas !!!

Aussi, nous souhaitons que des réponses soient apportées aux questions suivantes :

- Quelles sont les modalités pour les personnels remplaçants ou mobiles vis-à-vis du nouveau protocole face à la limitation du brassage ?
- À combien est estimé le nombre de cas de personnels positifs ou cas contact, donc en éviction lundi 2 novembre ?
- Quelles seront les modalités dans le premier degré quand il n'y aura pas de remplaçant-e-s et que les élèves seront présent-e-s ?
- Qui valide le protocole sanitaire local ?

AVIS 5 :

Les organisations syndicales demandent à ce qu'il y ait suffisamment d'agent-es d'entretien pour la mise en application du nouveau protocole dans les écoles et les établissements scolaires.

AVIS 6 :

Les organisations syndicales demandent à ce que toutes les écoles et tous les établissements scolaires soient doté-e-s en gel HA, et en quantité suffisante. Le lavage des mains au lavabo est chronophage. L'application du nouveau protocole implique un nettoyage plus régulier, et donc une perte de temps plus importante. Or, si les écoles et les établissements restent ouvert-e-s, c'est bien pour que les élèves progressent dans les apprentissages, et non pour qu'ils et elles passent une bonne partie de leur temps à se laver les mains.

AVIS 7 : Un an après le suicide de Christine Renon, qu'en est-il VRAIMENT de l'assouplissement des charges administratives des directrices et directeurs d'école ? Pourquoi l'attestation de déplacement à destination des parents d'élèves est de leur ressort ? Cela engage leur responsabilité, ce n'est pas normal.

Les organisations syndicales demandent quelles sont les mesures concrètes prises pour les directions d'école face à la charge toujours accrue de travail.

AVIS 8 : le port du masque est obligatoire pour les enfants en primaire. Il demande une hygiène particulièrement stricte que nous mêmes adultes avons du mal à respecter.

Comment les enseignant-es vont-elles et ils faire avec :

- les nez qui coulent ?
- les mouchages et « tripotages » (donc les divers sources de contamination imparables) ?
- les élèves qui portent des lunettes qui sont remplies de buée ?
- les masques qui risquent de bouger avec les tours de cou et les cache nez ?
- les masques qui seront mouillés par la pluie ou au lavabo quand les robinets sont mal réglés (trop hauts ou entartrés, arrosant partout)
- le manque d'essuie-mains parfois dès la récré du matin (situation vécue régulièrement depuis septembre dans les écoles) ?
- les élastiques des masques qui lâcheront ?

Toutes ces questions émanent des professionnels qui sont tous les jours sur le terrain et qui ont à cœur de faire du mieux possible pour leurs élèves.

Les organisations syndicales demandent à ce que le ministère écrive un message à destination des parents pour qu'ils donnent à leur(s) enfant(s) un sachet ou un étui pour y ranger leur masque.

AVIS 9 :

Les organisations syndicales demandent au ministère de l'éducation nationale de faire en sorte que les agent-es puissent REELLEMENT travailler en toute sécurité et le plus sereinement possible avec leurs élèves.

Puisque le plan vigipirate est renforcé, quelles dispositions le ministère a-t-il pris pour la sécurité des personnels ?

AVIS 10 :

Les organisations syndicales demandent au ministère de l'éducation nationale de fournir, en plus des enseignant-e-s travaillant avec des élèves sourds et muets, des masques inclusifs aux personnels de maternelle, CP et d'UPE2A.

AVIS 11 : Les organisations syndicales demandent au ministère de l'éducation nationale de faire en sorte que les agent-e-s soient réellement soutenu-e-s par leur hiérarchie lors de problèmes significatifs avec des parents d'élèves et qu'une protection effective envers les fonctionnaires soit mise en place dès qu'un personnel se sent menacé dans l'exercice de ses fonctions.

AVIS 12 : Selon une enquête du site de presse indépendant, Reporterre, les masques fournis aux personnels par notre ministère sont potentiellement toxiques pour la santé. Cette enquête relayée massivement par la presse, les réseaux sociaux, a semé le doute chez nos collègues et aggravé fortement un climat déjà anxieux puisque l'Éducation nationale dans son acceptation la plus large était, avant les congés d'automne, le premier foyer de circulation du virus devant les entreprises et les lieux de santé. Le ministère a décidé mardi 20 octobre de suspendre la distribution de ces masques traités à la zéolithe d'argent et de cuivre pour les remplacer par des masques en tissu non traités. Nous saluons cette décision. Mais, forts de notre rôle de prévention défini par le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, les élu-e-s FSU, FO, SGEN-CFDT, UNSA du CHSCT-SD vous demandent d'aller encore plus loin dans la protection de la santé des personnels de l'Éducation et qu'à l'image de ce qui s'est passé pour les agents de La Poste ou pour les agents de la Direccte de la Région Auvergne Rhône-Alpes entre autres, des masques chirurgicaux jetables soient fournis, au plus vite, à l'ensemble des élèves et personnels. Pour ce qui concerne les personnels vulnérables, nous demandons à ce que ces collègues soient équipé-e-s de masques ffp2.